

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :	
<u>en exercice</u> :	15
<u>présents</u> :	14
<u>votants</u> :	15

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 18h00

le Conseil Municipal de la Commune de VILLETUREIX

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick LACHAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/05/2026

PRESENTS : M. LACHAUD Patrick / M. BENEDETTI Pierre-Albert / M. DARIAS Jean Jack / Mme BANULS Estelle / M. DUPUY Guy / M. ETOURNEAU Francis / M. BERARDI Eric / M. DUMAS Yann / Mme CABIROL Marie-Pierre / Mme BERTAUD Béatrice / Mme SAMPL-REBIERE Angélique / Mme ANDRIEUX Laetitia / M. DURAND Geoffrey / Mme PAULIN Stella.

ABSENTE EXCUSEE : Mme SALAHA Martine pouvoir à Mme BANULS Estelle.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Mme BERTAUD Béatrice a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-58 // 1.1 : AMENAGEMENT D'UNE VOIE DOUCE ENTRE VILLETUREIX ET RIBERAC ; Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l'étude de faisabilité réalisée par l'Agence Technique Départementale de la Dordogne concernant le projet d'aménagement d'une voie douce entre Villeteureix et Ribérac.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs du schéma directeur cyclable de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois, de mobilité douce, de réduction des émissions de CO2 et de valorisation du cadre de vie. En reliant Villeteureix à Ribérac par une voie douce, c'est :

- Offrir une alternative sécurisée pour les déplacements quotidiens et sportifs.
- Renforcer l'attractivité du territoire en valorisant les équipements sportifs et les liaisons intercommunales.
- Répondre aux attentes des habitants en matière de mobilité douce et de qualité de vie.
- Moins de voitures, plus de vélos : réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Préservation des paysages : tracé le long d'axes existants, impact limité.

Le coût global prévisionnel de ces travaux s'élève 609 686,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Retient** le projet mentionné ci-dessus ;
- **Accepte** de lancer la consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre ;
- **Accepte** et **sollicite** l'assistance technique de l'Agence Technique Départementale de la Dordogne et **autorise** M. Le Maire à signer tous les documents nécessaires ;
- **Décide** de recourir à la procédure adaptée ;
- **Autorise** M. Le Maire à solliciter les subventions auprès de divers co-financeurs ;
- **Autorise** Le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

COPIE CONFORME,
En Mairie le 05 juin 2026
Le Maire, Patrick LACHAUD

La secrétaire de séance
Mme BERTAUD Béatrice

Certifié exécutoire :

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le 08/06/2026

Et de la publication, le 08/06/2026

Le Maire Patrick LACHAUD




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux 9 Rue Tastet 33063 Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

